## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 457

AVIS est par la présente donné,

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 20 janvier 2020, a adopté le Règlement numéro 457 remplaçant les règlements numéros 326, 362, 363 et 377 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales.

**QUE** ce Règlement a pour objet de fixer notamment les obligations et responsabilités des propriétaires d'un immeuble raccordé ou qui doivent se raccorder aux réseaux municipaux.

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 21 JANVIER 2020** Me Julie Waite, greffière